

Volume horaire de chaque UC et nombre d'heures total

OI	UC	Volume horaire
	UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	
OI 1-1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle : - Adapter sa communication aux différents publics – 1-1-1 - Produire des écrits professionnels – 1-1-2 - Promouvoir les projets et actions de la structure – 1-1-3	108.5
OI 1-2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté : - Repérer les attentes et les besoins des différents publics – 1-2-1 - Choisir les démarches adaptées en fonction des publics – 1-2-2 - Garantir l'intégrité physique et morale des publics – 1-2-3	
OI 1-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure : - Se situer dans la structure - 1-3-1 - Situer la structure dans les différents types d'environnement – 1-3-2 - Participer à la vie de la structure 1-3-3	
	UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	
OI 2-1	Concevoir un projet d'animation : - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli - 2-1-1 - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation – 2-1-2 - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet – 2-1-3	115.5
OI 2-2	Conduire un projet d'animation : - Planifier les étapes de réalisation – 2-2-1 - Animer en équipe dans le cadre du projet – 2-2-2 - Procéder aux régulations nécessaires – 2-2-3	
OI 2-3	Evaluer un projet d'animation : - Utiliser les outils d'évaluation adaptés – 2-3-1 - Produire un bilan – 2-3-2 - Identifier des perspectives d'évolution – 2-3-3	

	UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale	
OI 3-1	<p>Organiser, gérer et évaluer les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire – 3-1-1 - Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet défini par l'organisateur – 3-1-2 - Evaluer son action d'animation sociale – 3-1-3 	133
OI 3-2	<p>Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale – 3-2-1 - Gérer la dynamique de groupe favorisant l'expression, le maintien de l'autonomie, la co-construction et la relation sociale 3-2-2 - Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche participative – 3-2-3 	
OI 3-3	<p>Accueillir les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale - 3-3-1 - Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie, et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne – 3-3-2 - Concevoir et mettre en œuvre des situations – 3-3-3 	
	UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale	
OI 4-1	<p>Situer son activité d'animation sociale dans un territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire – 4-1-1 - Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci – 4-1-2 - Prendre en compte les intervenants professionnels ou bénévoles dans la conduite et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale – 4-1-3 - Participer à des réseaux territoriaux d'acteurs sociaux, éducatifs – 4-1-4 	168
OI 4-2	<p>Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale – 4-2-1 - Adapter les outils et techniques en particulier l'utilisation du numérique en respectant la sécurité physique et affective des publics et des tiers -4-2-2 	

	- Respecter la réglementation liée à l'activité – 4- 2- 3	
OI 4-3	Conduire les activités d'animation sociale : - Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la participation, la socialisation, et l'émancipation des publics – 4-3-1 - Concevoir et mettre en œuvre des situations individuelles et collectives favorisant le vivre ensemble : respect, partage, échanges, et participation à la vie du groupe – 4-3-2 - Adapter son action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne – 4-3-3	

525 heures auxquelles il faut ajouter 105 heures d'apprentissages transversaux répartis en deux blocs.

Module d'accompagnement à la formation (70H)

Ce module est dispensé y compris pour les personnes en parcours partiel et réparti sur chaque UF.

UF 1 35 H	Présentation des UC 1 et 2
	Préparation certification des UC 1 et 2
	Epreuve de certification initiale et rattrapage
	Bilan des UC 1 et 2
UF 2 35 H	Présentation des UC 3 et 4.
	Préparation certification des UC 3 et 4
	Bilan des UC 3 et 4.

Module d'accompagnement à la recherche d'emploi (35 H)

- Définition de son projet d'emploi et de sa cible.
- Connaissance des différentes techniques de recherche d'emploi.
- Accompagnement individuel dans la création des outils de communication à destination des employeurs.